



BRUNO DUMÉZIL ET LAURENT VISSIÈRE (DIR.)

ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

Il 1. Dumezil – 979-10-231-1076-0





ÉPISTOLAIRE POLITIQUE II

Authentiques et autographes

La question de l'authenticité et de l'autographie se pose aux historiens dans leur travail d'établissement des sources. Or, il s'agit d'une tâche délicate, notamment pour les périodes les plus anciennes, où la préservation de pièces originales résulte du seul hasard. La plupart des lettres connues avant la fin du XIII^e siècle ne nous sont parvenues que sous forme de copies, contemporaines ou tardives, souvent lacunaires ou erronées. La critique de leur authenticité se pose alors de façon traditionnelle, peu différente *a priori* de n'importe quel autre type de sources. Ce n'est que pour les derniers siècles de la période médiévale que l'existence d'importants fonds d'archives et de correspondances originales rend possible une exploitation plus systématique.

Les documents originaux permettent de réfléchir, dans une optique élargie, à une éventuelle mise en valeur des mentions manuscrites venues du détenteur de l'autorité. Toutes ces questions demandent réflexion, et c'est dans la continuité d'un premier volume consacré au *Gouvernement par les lettres* que le deuxième volet du cycle d'études *Épistolaire politique* propose d'étudier cette question cruciale des lettres authentiques et autographes.

Recevoir du courrier n'est pas un acte anodin, car cela prouve d'emblée une position sociale. Lire soi-même une lettre, dit quelque chose de plus : on affiche avec fierté sa maîtrise de l'écriture, son insertion personnelle dans un réseau, et la lettre ouvre en fin de compte des horizons autrement plus fascinants que le paysage qu'on découvre par la fenêtre. Que la lettre reçue soit authentique ou falsifiée apparaît finalement secondaire.

Illustration : Atelier de Rogier van der Weyden, *Un homme lisant*, huile sur chêne, ca 1450, Londres, National Gallery © 2016. The National Gallery, London/Scala, Florence.

ISBN 978-2-84050-990-5



9 782840 509905

SODIS
F387846

27 €



ÉPISTOLAIRE POLITIQUE
II



Cultures et civilisations médiévales

collection dirigée par Jacques Verger, Fabienne Joubert et Dominique Boutet

Dernières parutions

De servus à sclavus. La fin de l'esclavage antique (371-918)

Didier Bondue

L'Islam au carrefour des civilisations médiévales

Dominique Barthélemy & Michel Sot (dir.)

Le Texte médiéval. De la variante à la recreation

Cécile Le Cornec Rochelois, Anne Rochebouet & Anne Salamon (dir.)

*Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de
Philippe Contamine*

Patrick Gilli & Jacques Paviot (dir.)

Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge. Mélanges Michel Sot
Magali Coumert, Marie-Céline Isaïa, Klaus Krönert & Sumi Shimahara (dir.)

*Les Usages de la servitude. Seigneurs et paysans dans le royaume de Bourgogne
(vie-xve siècle)*

Nicolas Carrier

L'Enluminure et le sacré. Irlande et Grande Bretagne, viie-viiiè siècles

Dominique Barbet-Massin

Wenceslas de Bohême. Un prince au carrefour de l'Europe

Jana Fantysová-Matějková

Intus et foris. Une catégorie de la pensée médiévale?

Manuel Guay, Marie-Pascale Halary & Patrick Moran (dir.)

Prédication et propagande au temps d'Édouard III Plantagenêt

Catherine Royer-Hemet

Épistolaire politique. I. Gouverner par les lettres

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Savoirs et fiction au Moyen Âge et à la Renaissance

Dominique Boutet & Joëlle Ducos (dir.)

Lire en extraits. Lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge
Sébastien Morlet (dir.)

Imja et name. Aux sources de l'anthropologie germanique, anglo-saxonne et slave
Olga Khallieva Boiché

Ambedeus. Une forme de la relation à l'autre au Moyen Âge

Cécile Becchia, Marion Chaigne-Legouy et Lætitia Tabard (dir.)

Bruno Dumézil & Laurent Vissière (dir.)

Épistolaire politique
II
Authentiques et autographes



Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN : 978-2-84050-990-5

PDF GLOBAL : 979-10-231-1075-3

TIRÉS À PART EN PDF :

II 1. Dumezil – 979-10-231-1076-0

II 1. Long – 979-10-231-1077-7

II 1. Vatin – 979-10-231-1078-4

II 1. Dumont – 979-10-231-1079-1

II 1. Otchakowski – 979-10-231-1080-7

II 2. Judic – 979-10-231-1081-4

II 2. Tixier – 979-10-231-1082-1

II 2. Cammarosano – 979-10-231-1083-8

II 2. Marchi – 979-10-231-1084-5

II 3. Gautier – 979-10-231-1085-2

II 3. Preto – 979-10-231-1086-9

II 3. Schnerb – 979-10-231-1087-6

II 3. Vissiere – 979-10-231-1088-3

II 3. Ricci – 979-10-231-1089-0

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

PREMIÈRE PARTIE

Authentification et validation

LES VRAIS-FAUX MESSAGES DIPLOMATIQUES MÉROVINGIENS

Bruno Dumézil

L'histoire mérovingienne commence pour nous avec une lettre, celle de Remi de Reims à Clovis. Si ce document est très certainement authentique¹, les Francs ne tardèrent guère à produire des faux ou à en être victimes. Les lettres privées ont parfois pu être contrefaites, mais ce sont surtout les échanges officiels, et notamment les échanges diplomatiques², qui firent l'objet des falsifications les plus notoires.

Le petit dossier que nous soumettons ici à examen n'est nullement exhaustif, mais il peut contribuer à éclairer certains traits des usages épistolaires du VI^e siècle, à savoir l'immense distance que parcourent encore les missives, l'importance du support humain de l'échange – qu'il s'agisse de la personne du messenger et/ou de celle de l'ambassadeur³ – et la large publicité généralement donnée à la lettre, au-delà du rapport entre émetteur et récepteur. En effet, plus une lettre était venue de loin, plus sa valeur était grande; or l'impossibilité d'obtenir une confirmation rapide de l'envoi rendait l'authenticité du message diplomatique extrêmement labile. On observe dès lors toutes sortes d'interventions autour du texte, pour reconnaître ou contester sa provenance, pour affirmer ou nier sa sincérité.

- 1 L'hypothèse d'une altération profonde de la première lettre de Remi (*Ep. Austrasiacae*, 2) par les copistes (dernièrement reprise par Élisabeth Magnou-Nortier, *Aux origines de la fiscalité moderne. Le système fiscal et sa gestion dans le royaume des Francs à l'épreuve des sources*, Genève, Droz, 2012, p. 302-303) est rendue extrêmement improbable par la transmission manuscrite du document; voir Elena Malaspina, *Il Liber epistolarum della cancellaria austrasica*, Roma, Herder, 2001; Bruno Dumézil et Thomas Liénhard, *Les Lettres austrasiennes*, Paris, les Belles Lettres, à paraître.
- 2 Sur la diplomatie au haut Moyen Âge, voir, entre autres, Paul Goubert, *Byzance avant l'Islam*, t. II/1: *Byzance et les Francs*, Paris, Picard 1956; Eugen Ewig, *Die Merowinger und das Imperium*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1983; Audrey Becker-Piriou, *Modalités des relations diplomatiques romano-barbares en Occident au V^e siècle (416-497)*, thèse, 2006; Nicolas Drocourt, « Ambassades latines et musulmanes à Byzance: une situation contrastée (VIII^e-XI^e siècles) », *Byzantion*, 74, 2004, p. 348-381.
- 3 Bruno Dumézil, « Les ambassadeurs occidentaux au VI^e siècle: recrutement, usages et modes de distinction d'une élite de représentation à l'étranger », dans François Bougard (dir.), *Théorie et pratiques des élites au Haut Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 243-260.

La lettre, tout comme la charte ou le testament, fait l'objet d'un examen attentif à l'époque mérovingienne. Nul n'ignore que les faux sont nombreux et qu'ils peuvent être sujets à de multiples exploitations. Lorsqu'il y a procès, toute lettre apportée comme élément de preuve fait donc l'objet d'une expertise particulière. On peut à ce propos évoquer l'une des affaires judiciaires les plus célèbres de la fin du VI^e siècle, à savoir la comparution de l'évêque Égidius de Reims devant le concile judiciaire tenu en novembre 590⁴. Entre autres vilenies, Égidius était accusé d'avoir entretenu une correspondance suspecte avec Chilpéric de Neustrie ; profitant de ces échanges, le prélat aurait même comploté pour faire assassiner son propre souverain, le roi d'Austrasie Childebert II, ainsi que la reine mère, Brunehaut.

20

Comme ces contacts remontaient au début des années 580, soit presque dix ans avant le procès, le débat fit rage sur la qualité des pièces à conviction que présentait l'accusation. On s'interrogea d'abord sur la teneur exacte des messages, qui étaient apparemment peu explicites. Une lettre contenait ainsi la phrase suivante : « Tant que la racine d'une plante n'a pas été coupée, la tige qui est sortie de terre ne se dessèche pas⁵ ». On pouvait voir là un simple conseil horticole, mais les juges austrasiens considérèrent que c'était un appel au meurtre contre Brunehaut, mère de Childebert II et donc racine de la dynastie austrasienne. Après tout, pourquoi pas ? Trois siècles plus tard, Notker le Bègue évoque un message ambigu parlant d'arracher les mauvaises plantes, dont la transmission déboucha sur la mise à mort d'aristocrates félons à Charlemagne⁶. En 590, Égidius répliqua en affirmant ne jamais avoir envoyé de tels appels au désherbage et ne pas non plus en avoir reçu du roi Chilpéric. Apparemment, les pièces authentiques avaient disparu et les accusateurs ne disposaient que de copies, de valeur incertaine. Le concile décida donc d'interroger le secrétaire d'Égidius, qui tenait son registre épistolaire, et il fut conclu que les lettres incriminées avaient bien été envoyées par l'évêque. Toutefois, il sembla impossible de fonder une condamnation sur des éléments aussi ténus.

L'accusation apporta ensuite des lettres encore plus gênantes pour Égidius, car l'évêque de Reims y encourageait le roi de Neustrie à faire la guerre, contre le principe canonique qui interdisait à un prélat de répandre ou de faire répandre le sang. Or ces pièces-là étaient connues au travers des archives du

4 Voir Marie Isaia, « Égidius de Reims, le traître trahi ? En relisant Grégoire de Tours », dans Maité Billoré et Myriam Soria (dir.), *La Trahison au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2009, p. 89-101. Reconstitution légèrement différente dans Bruno Dumézil, *La Reine Brunehaut*, Paris, Fayard, 2008, p. 249-252.

5 Grégoire de Tours, *Decem Libri Historiarum* [désormais *DLH*], X, 19 : « *Si radix cuiuslibet rei incisa non fuerit, culmis, qui terris est editus, non ariscit* » (MGH SRM I, p. 511).

6 Notker le Bègue, *Gesta Karoli Magni*, II, éd. Hans Haefele, MGH SRM nova series 12, Berolini, Weideman, 1959, p. 73-74.

destinataire puisqu'elles avaient été copiées dans un registre par la chancellerie neustrienne. En 584, à la mort du roi Chilpéric, ce registre était tombé aux mains des rois d'Austrasie qui l'avaient gardé en réserve pour un usage futur⁷. Voilà effectivement que l'on ressortait le volume pour le procès d'Égidius. L'accusation sortait confortée par l'apport de ces nouvelles lettres, mais rien n'était encore perdu pour Égidius, peut-être parce que l'on n'avait toujours pas de pièce originale à mettre dans la balance.

Le concile fit alors comparaître l'abbé de Saint-Remi, Épiphane, un des hommes qui avaient servi de messagers à l'évêque de Reims⁸. L'abbé reconnut entre autres avoir reçu de Chilpéric 2 000 sous d'or à titre de commission pour avoir négocié une alliance diplomatique. Une contre-enquête permit de prouver qu'Épiphane avait aussi ramené des instructions orales secrètes destinées à Égidius. Devant cette somme de preuves à charge, on accorda à Égidius trois jours pour réfléchir et changer son système de défense. L'évêque de Reims accepta finalement de plaider coupable. Déposé dans les formes, il fut excommunié et exilé à Strasbourg. Grégoire de Tours exprima sa satisfaction devant cette sentence, oubliant au passage qu'il devait à Égidius sa propre consécration épiscopale⁹.

En reprenant les différentes données de l'instruction du concile de 590, on parvient sans doute à mieux comprendre les principaux éléments d'expertise d'une lettre à l'époque mérovingienne. Ainsi, la missive originale, dans sa matérialité propre, présentait des éléments de validation jugés assez fiables pour être attendus en procès. Étaient-ils pourtant déterminants pour juger de l'authenticité du message? Sans doute pas, car l'essentiel du texte était produit par un secrétaire, lequel pouvait éventuellement écrire une lettre sans que l'émetteur officiel du message en soit informé. Et même lorsque l'on trouvait quelques éléments d'autographie émanant de l'auteur¹⁰, ceux-ci pouvaient avoir été falsifiés. Égidius lui-même était accusé, entre autres peccadilles, d'avoir imité l'écriture du référendaire royal pour se faire fabriquer un faux diplôme de Childebert II¹¹. Quant à l'usage du sceau ou du cachet, il connaît

7 DLH, VII, 4 et X, 19.

8 DLH, X, 19.

9 Le rôle d'Égidius dans cette consécration est connu par Venance Fortunat, *Carmina* V, 3 ; Grégoire de Tours évita toutefois de mentionner le fait lorsqu'il raconta son élection épiscopale (*Virtutes sancti Martini*, II, 1).

10 Avit de Vienne indique par exemple avoir reconnu l'écriture du roi Sigismond dans la formule de salutation d'une lettre en partance pour Byzance (*Ep.* 49, dans *Opera*, éd. Rudolf Peiper, MGH AA, VI/2, Berolini, apud Weidmannos, 1883, p. 78). L'empereur de Byzance avait les mêmes pratiques, puisque, une fois le texte rédigé par son scribe, il écrit de sa propre main au roi des Francs : « *Divinitas te servet per multos annos, parens christianissime atque amatissime* » (*Epistolae Austrasicae*, 42, éd. E. Malaspina, dans *Il Liber epistolarum della cancellaria austrasica, op. cit.*, p. 204).

11 DLH, X, 19.

de nombreuses attestations archéologiques, mais demeure très mal connu par la documentation écrite dans les premiers siècles mérovingiens¹². Ce silence des textes laisse peut-être percevoir la médiocre importance accordée au scellement épistolaire ; si les rois et les très hauts personnages possèdent en effet un anneau marqué à leur nom, d'autres correspondants – y compris les évêques – semblent se contenter d'une intaille dépourvue de trait de personnalisation¹³. Dès lors, on ne peut véritablement se fier à la présence d'un cachet.

Il est vrai que les lettres qui font débat sont généralement celles qui ont échappé à leur support initial. La teneur de la missive présente dès lors un intérêt majeur pour les hommes du VI^e siècle. L'expertise s'attache d'abord au style, car un correspondant, même exotique, est réputé savoir manier une langue soutenue et élégante s'il veut être crédible¹⁴. Plus le style est subtil et allusif et plus la lettre est convaincante. Cela inquiète parfois : un bon diplomate comme Avit de Vienne considère qu'à force de composer des lettres en latin tarabiscoté, les rois burgondes risquent de ne plus être compris par la chancellerie byzantine¹⁵. Disons au moins que la maîtrise de la forme permet de déterminer la qualité du milieu de composition d'une lettre¹⁶. Malheureusement, la plupart des correspondants officiels du VI^e siècle utilisent un même style de chancellerie, qui découle de l'épistolographie romaine tardive souvent par l'intermédiaire de la correspondance royale ostrogothique. Qu'une lettre soit élégamment tournée ne suffit donc pas à déterminer sa provenance.

On en est dès lors réduit à enquêter sur la personnalité du messager, laquelle est jugée capitale pour apprécier la teneur d'un échange. Le porteur de la

12 Voir Andrea Stieldorf, « Gestalt und Funktion der Siegel auf den merowingischen Königsurkunden », *Archiv für Diplomatik*, 47/48, 2001/2002, p. 133-166.

13 Reine Hadjhadj, *Les Bagues mérovingiennes du Nord de la Gaule*, Paris, Cheval-Legers, 2008. L'anneau sigillaire de Childeburt I^{er} ou II, d'une authenticité jusque-là douteuse, a fait l'objet d'une datation physico-chimique qui tend à situer sa fabrication au VI^e siècle : Alex G. Weber (éd.), *Der Childebertring und andere frühmittelalterliche Siegelringe*, Köln, Weber, 2007 ; Otto Eugster *et al.*, « Helium, uranium and thorium analyses of ancient and modern gold objects : estimates of their time of manufacturing », *ArchéoSciences*, 33/2, 2009, p. 59-69.

14 Citons un exemple extrême : lorsque l'évêque Vincent d'Ibiza transmet une lettre prétendument tombée du Ciel à son métropolitain Licinianus de Carthagène, ce dernier récuse immédiatement l'authenticité du document, arguant que le Christ ne saurait écrire dans un style aussi déplorable ; « *post Prophetarum uaticinia et Christi Euangelia, Apostolorumque eius epistolae, nescio cuius hominis litteras sub nomine Christi factas, eius esse credideris ; ubi nec sermo elegans, nec doctrina sana poterit reperiri* » (Ep. 3, 1, dans *Liciniano de Cartagena y sus cartas*, éd. José Madoz, Madrid, s.n., 1948, p. 125).

15 Avit de Vienne, Ep. 49 : « *importune obstreperet Graecis auribus sermo Latinus. At cum in lingua nostra hoc magis habituri sint intellegibile, quo minus fuerit expolitum [...]* » (Opera, éd. cit., p. 77).

16 Un correspondant irrité peut ainsi jouer à récuser une lettre en se plaignant de son style impropre. C'est ce que fait le comte wisigoth Bulgar, vers 611, à l'égard d'un évêque burgonde : Ep. *Wisigothicae* 12 (éd. Juan Gil, dans *Miscellanea Wisigothica*, Sevilla, Universidad de Sevilla, 1972, p. 34).

lettre a en effet reçu les instructions qui lui permettent de discuter des affaires secrètes et de faire comprendre au destinataire les phrases allusives de la lettre¹⁷. En outre, tout messenger se voit confier des éléments qui permettent au message d'être efficace, à savoir de l'argent ou des cadeaux¹⁸. Les modèles de lettres diplomatiques conservées par le formulaire de Marculf se contentent à ce titre d'accréditer le porteur de la lettre et de témoigner de sa haute valeur ; le roi signale ensuite que le contenu objectif du message a été confié à la mémoire du messenger¹⁹. De son côté, le récepteur d'une lettre en est réduit à jauger l'homme qui apporte le pli pour juger la fiabilité de la discussion en cours²⁰. D'où l'inquiétude d'un souverain quand il doit s'en remettre à un légat peu raffiné, dont la qualité risque d'être contestée par son interlocuteur, ce qui aurait pour conséquence de mettre en doute le sérieux de la négociation²¹. Dans tous les cas, la lettre est moins importante que son porteur. De fait, en 590, Égidius n'a pas été condamné parce que ses lettres l'ont trahi, mais parce que son messenger a accepté de parler.

Ajoutons un dernier acteur important de la correspondance, à savoir le secrétaire chargé de conserver la lettre ou de la transcrire sur un registre. Une fois l'original disparu, lui seul peut attester de l'authenticité du message ou de sa falsification. Un tel homme détient ainsi des matériaux sensibles et il se montre parfois dangereux pour son employeur. Lorsque dans les années 500, Césaire d'Arles est accusé par le roi wisigoth Alaric II de trahison au profit des Burgondes, c'est sur le témoignage de son secrétaire qu'il est condamné et conduit en exil²². En 580, lors du concile de Berny, Grégoire de Tours fut aussi mis en situation difficile par un de ses clercs ; celui-ci affirmait que l'évêque de Tours répandait une rumeur selon laquelle la reine Frédégonde couchait avec

17 Un bon exemple de ce mode de communication se trouve dans une lettre de Grégoire le Grand à la reine Brunehaut datant de 602 : « [...] *indicamus illustribus filiis nostris, uestrae uero excellentiae famulis ac legatis, Burgoaldo et Vuarmaricarius nostrum nos secundum scripta uestra praebuisse secretum. Qui omnia quae sibi iniuncta dixerunt subtili nobis insinuatione reserasse noscuntur. De quibus curae nobis erit sequenti tempore excellentiae uestrae quid actum fuerit indicare* » (Grégoire le Grand, *Ep.* XIII, 5, dans *S. Gregorii Magni Registrum epistularum*, éd. Dag Norberg, Turnholti, Brepols, 1982, t. II, p. 998).

18 Bruno Dumézil, « Les ambassadeurs occidentaux au VI^e siècle : recrutement, usages et modes de distinction d'une élite de représentation à l'étranger », dans F. Bougard (dir.), *Théorie et pratiques des élites au Haut Moyen Âge*, op. cit., p. 243-260.

19 Marculf, *Formules* 9, 10 et 11, éd. et trad. fr. Alf Uddholm, dans *Marculfi formularum libri Duo*, Uppsala, Eranos, 1952 ; trad. angl. Alice Rio, *The Formularies of Angers and Marculf: Two Merovingian Legal Handbooks*, Liverpool, Liverpool Press, 2008, p. 141-144.

20 Bruno Dumézil, « L'ambassadeur barbare au VI^e siècle d'après les échanges épistolaires », dans Audrey Becker-Piriou et Nicolas Drocourt (dir.), *Ambassadeurs et ambassades au cœur des relations diplomatiques, Rome – Occident médiéval – Byzance (VII^e siècle avant J.-C. – XI^e siècle après J.-C.)*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2013, p. 239-255.

21 *Ep. Wisigothicae*, 3.

22 *Vita Caesarii*, I, 21.

l'évêque Bertrand de Bordeaux²³. Ce clerc tourangeau félon disposait sans doute de textes à l'appui de ses propos et sans doute pensait-il pouvoir faire déposer Grégoire pour mieux s'emparer de l'épiscopat. Quant à Égidius de Reims, il avait été trahi par une partie de son clergé qui avait livré sa correspondance. Or, à l'issue du concile de Metz, ce fut un clerc champenois, Romulf, qui obtint le siège de Reims sur ordre du Palais²⁴.

24

L'archivage des lettres posant de graves problèmes de sécurité, on comprend peut-être mieux l'intérêt de transcrire les pièces reçues sur un registre et de détruire les originaux. D'abord, le statut d'un texte copié devenait plus volatil et un adversaire ne pouvait pas faire un usage direct de ce matériau. Égidius aurait ainsi pu résister à ses accusateurs si ceux-ci n'avaient eu que des registres à leur disposition. Ensuite, la copie permettait d'effacer certains éléments du message. Par exemple, dans une courte collection épistolaire wisigothique des années 610, le nom de certains intermédiaires de l'affaire en cours a été volontairement anonymé aussi bien dans les adresses qu'à l'intérieur des lettres. Or ces pièces contenaient le nom d'évêques servant les intérêts wisigoths au sein du monde franc²⁵.

Que l'on dispose d'une lettre authentique ou d'une copie, l'expertise du document ne constituait pas une science exacte aux temps mérovingiens. Il était donc possible de faire passer de faux messages pour des vrais, mais aussi de faire passer de vraies lettres pour des fausses. Au VI^e siècle, les manipulations épistolaires sont multiples et assez inventives.

Parmi les messages les plus facilement exploitables dans un contexte diplomatique, il faut d'abord évoquer le cas de la lettre trouvée sur le champ de bataille²⁶ ou saisie sur un agent étranger. Le modèle de référence en est fourni par une lettre du roi de Tolède, Léovigild, destinée à la reine de Neustrie, Frédégonde, en 585. Cette missive secrète envoyée d'Espagne vers la Basse Seine aurait été saisie par les hommes du roi de Burgondi, Gontran. En voici la teneur, transcrite par Grégoire de Tours :

Assassinez rapidement nos ennemis – c'est-à-dire Childebert et sa mère – et concluez la paix avec le roi Gontran ; achetez-la à tout prix et si vous n'avez pas assez d'argent, nous vous en enverrons en cachette afin que vous accomplissiez ce que nous demandons. Puis, lorsque nous aurons tiré vengeance de nos

23 DLH, V, 49

24 DLH, X, 19.

25 *Ep. Wisigothicae* 10, 11 et 12 ; la négociation porte sur la réaction des Wisigoths face à la nouvelle d'une alliance de la Bourgondie avec les Avars contre l'Austrasie.

26 Voir notamment *Vita Caesarii*, I, 31.

ennemis, faites des largesses à l'évêque Amelius et à la dame Leuba ; car c'est par leur intermédiaire que nos envoyés trouvent accès près de vous²⁷.

Cette lettre étonnamment claire s'inscrivait dans un contexte qui l'était beaucoup moins. Depuis la mort de Chilpéric en 584, les royaumes d'Austrasie et de Bourgondie vivaient à couteaux tirés et cherchaient tous deux à mettre la main sur la Neustrie²⁸. Or, à partir de 585, on devinait un retour d'affection entre l'Austrasie et la Bourgondie. Plusieurs conditions paraissaient même réunies pour une réconciliation. D'abord, le roi wisigoth d'Espagne, Léovigild, avait conduit à l'exil une fille de Brunehaut et cette princesse venait de mourir en captivité à Byzance²⁹. Or le même Léovigild constituait une nuisance pour les armées de Gontran qui espérait annexer facilement la Septimanie. Autant dire que l'inimitié envers le roi des Wisigoths constituait un puissant élément de rapprochement entre les souverains d'Austrasie et de Bourgondie. Dans un même temps, Brunehaut et Gontran partageaient une commune méfiance envers Frédégonde. La reine-mère de Neustrie – outre son emprise sur l'héritier au trône – avait en effet la réputation d'assassiner tous ceux qui la gênaient, ce qui commençait à irriter le roi de Bourgondie qui savait être sur la liste des indésirables³⁰. Enfin, en 585, Gontran n'avait plus de descendant vivant. Brunehaut espérait que son propre fils, Childebert II, soit désigné comme héritier du royaume de Bourgondie, aux dépens de Clotaire II, fils de Frédégonde. Mais pour cela, il fallait que Gontran accepte de se réconcilier avec l'Austrasie en renonçant à l'alliance neustrienne.

À ce moment-là, et dans des conditions incertaines – flou que Grégoire de Tours souligne d'ailleurs lourdement –, les armées de Gontran saisissent la lettre prétendument écrite par Léovigild à Frédégonde. Cette missive appelle à l'élimination violente des rois d'Austrasie et à la neutralisation provisoire du roi de Bourgondie avant que les Wisigoths ne se chargent de lui. L'authenticité de cette pièce pose évidemment problème. On pourrait crier à la falsification évidente, dans la mesure où une lettre diplomatique devait être élégante et allusive, tandis que les aspects les plus explicites de la négociation étaient en théorie confiés à la seule mémoire du messager. Toutefois, on sait que dans le cadre de négociations secrètes, il pouvait en aller autrement et que le message savait devenir assez clair, surtout si son auteur pensait qu'il ne risquait pas d'être saisi. En cette même année 585, l'usurpateur Gundovald envoyait par exemple

27 *DLH*, VIII, 28.

28 Ian Wood, *The Merovingian Kingdoms*, London, Longman, 1994, p. 102-103.

29 Voir Biagio Saitta, « Un momento di disgregazione nel regno visigoto di Spagna: la rivolta di Ermenegildo », *Quaderni Catanesi di Studi Classici e Medievali*, 1, 1979, p. 81-134.

30 B. Dumézil, *La Reine Brunehaut*, *op. cit.*, p. 232-237.

des lettres secrètes à ses sympathisants et le texte en était dissimulé sous la cire de tablettes à écrire en apparence anodines³¹. La lettre retrouvée par les armées de Gontran était peut-être de ce type. En outre, la teneur du prétendu message de Léovigild à Frédégonde était crédible, ne serait-ce que par les intermédiaires évoqués. La lettre citait en effet deux noms : Amelius et Leuba. Le premier était évêque de Bigorre, et les échanges diplomatiques des années 610 montrent que les Wisigoths avaient effectivement l'habitude de correspondre avec les prélats du piémont pyrénéen pour obtenir des intelligences dans le *Regnum Francorum*³². Quant à la dame Leuba, elle était la belle-mère du duc Bladaste, un général franc qui souffrait d'un passé de comploteur et qui avait déjà agi de concert avec des alliés des Wisigoths³³.

La lettre de Léovigild était-elle authentique ou s'agissait-il d'un faux produit par les Austrasiens, destiné à prouver à Gontran que la Neustrie avait une alliance secrète avec les Wisigoths ? Grégoire de Tours, qui nous transmet la pièce, refuse de se prononcer sur le fin mot de l'histoire, ce qui est en soi révélateur. Étant un fidèle des rois d'Austrasie, Grégoire aurait pu déclarer que le texte était authentique et que le roi des Wisigoths préparait un mauvais coup de concert avec Frédégonde. Mais Grégoire de Tours était aussi un proche du général Bladaste³⁴, que le message présentait comme un traître et un régicide en puissance. Le chroniqueur était donc gêné ; il préféra reproduire la lettre, sans trancher, mais en l'assortissant d'assez de précautions rhétoriques pour que son lecteur nourrisse les plus grands soupçons.

Le roi Gontran hésita lui aussi sur la valeur de la lettre de Léovigild, mais il avertit tout de même Brunehaut et Childebart II de l'éventuelle menace d'attentat qui pesait sur eux. Immédiatement, les Austrasiens découvrirent à Soissons deux clercs déguisés en mendiants et porteurs de scramasaxes empoisonnés. Soumis à la torture, les deux hommes affirmèrent que c'était bien Frédégonde qui les avait envoyés pour tuer Childebart II³⁵. D'ailleurs, le coup du scramasaxe empoisonné avait déjà été notoirement utilisé par la reine de Neustrie pour éliminer Sigebert I^{er}³⁶. On ne chercha pas à aller plus loin et, à l'annonce de l'attentat, Gontran se réconcilia avec Brunehaut. Apparemment, croire en l'authenticité du message de Léovigild arrangeait les deux Palais.

31 *DLH*, VII, 30.

32 *Ep. Wisigothicae*, 10 et 11.

33 John R. Martindale (éd.), *Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, t. III, A. D. 527-640, 1993, p. 233. Bladaste avait soutenu Gundovald, qui bénéficiait de l'appui de Léovigild.

34 Si ce n'était pas le cas, on comprendrait mal pourquoi Grégoire intervint en 585 pour demander le pardon de Bladaste auprès de Gontran (*DLH*, VIII, 6).

35 *DLH*, VIII, 29.

36 *DLH*, IV, 51.

Si falsification il y a eu, on peut d'ailleurs se demander qui trompait et qui l'on cherchait à tromper en publiant cette étrange missive. Peut-être l'entreprise visait-elle principalement l'aristocratie franque, auprès de qui les souverains de Bourgondie et d'Austrasie cherchaient à justifier une alliance qui paraissait encore comme fort improbable quelques mois auparavant.

S'il est courant de recevoir une lettre douteuse et de l'accepter comme authentique, les correspondants du VI^e siècle recevaient parfois des lettres d'une qualité indiscutable dont ils réfutaient pourtant l'authenticité. Un bon exemple en est donné par un chassé-croisé entre le pape Grégoire le Grand et l'évêque de Marseille Serenus dans les dernières années du VI^e siècle. L'essentiel de l'affaire peut être reconstitué à partir d'une lettre pontificale datée d'octobre 600³⁷. Grégoire le Grand y raconte comment il a envoyé peu auparavant une lettre à l'évêque de Marseille³⁸ ; ce message était porté par l'abbé Cyriaque, un proche collaborateur du pape ; toutefois, Serenus a estimé que la lettre était d'authenticité douteuse³⁹ et il a par conséquent considéré qu'il n'y avait pas à faire cas des instructions qui se trouvaient dans le message.

Les événements se comprennent mieux si l'on examine la personnalité des différents intervenants. En effet, les évêques de Marseille avaient des relations conflictuelles avec le siège apostolique. Le prédécesseur de Serenus, Théodore, avait enchaîné les coups pendables, notamment en organisant des baptêmes forcés de juifs contre l'interdiction expresse de Rome⁴⁰. Lorsque Serenus monta sur le siège épiscopal de Marseille au milieu des années 590, il tenta dans un premier temps de rétablir de bonnes relations avec le pape, en lui envoyant une lettre confite de dévotion⁴¹. Mais le Marseillais continua à se comporter avec une totale indépendance disciplinaire, prenant des initiatives particulièrement inattendues. Ainsi, sous prétexte de lutter contre le culte des images, Serenus brisa les représentations des saints qui se trouvaient dans son église⁴². Apprenant la chose, Grégoire le Grand répliqua en lui rappelant la position orthodoxe : le culte des images était certes interdit, mais la vénération rendue aux choses saintes à travers l'image restait tolérée. L'image, disait le pape, est aux analphabètes

37 Grégoire le Grand, *Ep.* XI, 10, dans *S. Gregorii Magni Registrum epistularum*, éd. cit., t. II, p. 873-876.

38 La lettre évoquée est l'*Ep.* IX, 209 de juillet 599, dans laquelle Grégoire le Grand recommandait l'abbé Cyriaque et invitait en quelques mots l'évêque de Marseille à ne pas détruire d'images dans les églises.

39 Grégoire le Grand, *Ep.* XI, 10 : « [...] *de scriptis nostris, quae ad te misimus, dubitasti* » (éd. cit., p. 873).

40 Grégoire le Grand, *Ep.* I, 45.

41 Lettre évoquée par Grégoire le Grand, *Ep.* XI, 10, éd. cit., p. 873.

42 Bruno Judic, « L'influence de Grégoire le Grand dans la Provence du VII^e siècle », dans Christophe de Dreuille (dir.), *L'Église et la mission au VI^e siècle. La mission d'Augustin de Cantorbéry et les Églises de Gaule sous l'impulsion de Grégoire le Grand*, Paris, Éditions du Cerf, 2000, p. 89-120.

ce que le récit est aux lettrés. Mais il s'agissait de distinguer le support et le message : de même que l'on ne rend pas un culte au papyrus en lisant une vie de saint, on ne rend pas un culte à la pierre en vénérant les images des saints⁴³.

Ce recadrage était déjà très sec. En outre, Grégoire le Grand l'avait fait porter à Marseille par l'abbé romain Cyriaque. Celui-ci avait été auparavant le représentant du pape en Sardaigne et il avait reçu les mêmes fonctions en Gaule mérovingienne et en Espagne wisigothique. À de multiples titres, Cyriaque apparaît comme le légat de Grégoire le Grand chargé de soumettre l'Occident à la discipline romaine⁴⁴. Aux yeux de Serenus de Marseille, Cyriaque apparaissait dès lors comme une personnalité doublement illégitime. Bien qu'il fût seulement moine, l'homme entendait avoir autorité sur des évêques ; et alors qu'il était un Romain, le voilà qui se mêlait des affaires d'orthodoxie en Gaule. Serenus de Marseille trouva la solution la plus économique pour se sortir de l'embaras : il considéra que, puisque le porteur du message pontifical était indigne, le contenu de la lettre ne devait être crédité d'aucune confiance. L'usage n'est certes pas isolé ; il arrivait à Grégoire le Grand lui-même de refuser d'accomplir ce que demandait une lettre parce que son porteur paraissait d'une qualité douteuse⁴⁵. Mais dans le cas de Serenus, il s'agissait clairement de faire affront à Cyriaque de façon à gagner un délai auprès de Grégoire.

28

La chance sembla un temps sourire à l'évêque de Marseille : l'abbé Cyriaque avait en effet continué sa mission jusqu'en Espagne wisigothique et il y était mort de maladie. Grégoire le Grand apprit toutefois que Serenus avait rejeté sa décrétale. Le pape répliqua en réhabilitant la mémoire de l'abbé Cyriaque, tandis que Serenus se trouva sévèrement tancé. Pour ajouter à l'insulte que constituait une longue lettre de réprimande, Grégoire le Grand envoya dans le même paquet de lettres d'octobre 600 un message nettement plus chaleureux à l'abbé de Lérins qui, lui au moins, s'efforçait de se comporter dignement⁴⁶.

Serenus de Marseille représente un cas où le récepteur met en doute le message qu'il a reçu alors qu'il le sait authentique. Mais il arrive aussi que ce soit l'émetteur d'une lettre qui conteste lui-même l'expédition qu'on lui attribue.

43 Grégoire le Grand, *Ep.* IX, 209 : « *hi qui litteras nesciunt saltem in parietibus uidendo legant quae legere in codicibus non ualent* » (*S. Gregorii Magni Registrum epistularum*, éd. cit., t. II, p. 768). Voir Celia Chazelle, « Pictures, Books and the Illiterate: Pope Gregory I's Letters to Serenus of Marseilles », *Word and Image*, 6, 1990, p. 138-153 ; l'argument est développé l'année suivante par *Ep.* XI, 10 : « *Nam quod legentibus scriptura, hoc idiotis praestat pictura cernentibus, quia in ipsa ignorantes uident quod sequi debent, in ipsa legunt qui litteras nesciunt* » (éd. cit., p. 874).

44 Charles et Luce Pietri, *Prosopographie de l'Italie chrétienne (313-604)*, Rome, École française de Rome, 1999, p. 523-525.

45 En 597, Grégoire le Grand refuse notamment d'envoyer le *pallium* à Syagrius d'Autun, arguant que le messager est un clerc schismatique (Grégoire le Grand, *Ep.* VIII, 4).

46 Grégoire le Grand, *Ep.* XI, 9.

En 556, on sait ainsi que circulaient en Gaule des lettres identifiées comme émanant du pape Pélage I^{er} (556-561) et disant que « la foi catholique avait été corrompue » par le concile de Constantinople II de 553⁴⁷. Les tergiversations de Rome sur la question christologique inquiétaient depuis longtemps les Francs, et les rois mérovingiens se montraient assez peu enthousiastes à l'idée de voir l'orthodoxie chalcédonienne perturbée par les initiatives de l'empereur Justinien⁴⁸. Lorsque les lettres attribuées à Pélage I^{er} parvinrent sous les yeux du roi Childebert I^{er}, celui-ci envoya un ambassadeur à Rome pour obtenir des explications du pontife. Le pape était-il partisan ou adversaire du nouveau concile œcuménique ? Était-il d'ailleurs vraiment l'auteur des textes qu'on lui attribuait ?

Pélage I^{er} répondit, le 11 décembre 556, par un long message pour expliquer que les lettres circulant sous son nom n'avaient pas été rédigées par lui. Alors qu'il était naguère à Constantinople, le parti nestorien avait forgé des messages en son nom et les avait envoyés en Italie. Maintenant qu'il était de retour à Rome, les Nestoriens continuaient de faire circuler ces documents pour lui nuire⁴⁹. Bref, Pélage dénonçait les lettres incriminées comme des faux. L'étaient-elles vraiment ? Rien n'est moins sûr. Du temps où il était diacre et secrétaire du précédent pape, Pélage s'était montré effectivement très hostile aux formulations qui devaient être celles de Constantinople II. Il avait produit des textes déclarant son refus d'un nouveau règlement sur la question christologique qui risquerait d'attenter à l'orthodoxie chalcédonienne fondée sur les écrits de Léon le Grand⁵⁰.

Toutefois, après avoir été nommé pape par l'empereur Justinien, en 556, Pélage avait soudainement changé d'avis et s'était transformé en un chaud partisan du concile de Constantinople II. Expliquer un tel retournement était une tâche ardue. Pélage en fut donc réduit à raconter à Childebert I^{er} que, naguère, quand l'impératrice Théodora était vivante et que les monophysites étaient puissants, lui, Pélage, avait été un peu chahuté à Constantinople et qu'on l'avait accusé à tort d'avoir partie liée avec les Nestoriens⁵¹. Maintenant,

47 *Epistolae Arelatenses*, 48, éd. Wilhelm Grundlach, dans *MHG, Ep.* Berolini, apud Weidmannos, t. III, 1892 p. 71 : « *de nomine nostro cartas mittebant, dicendo quasi nos dixerimus, fidem catholicam fuisse corruptam* ». Voir Luce Pietri (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Desclée, t. III, 1998, p. 749-750.

48 Contexte précisé par Ian Wood, « The Franks and Papal Theology », dans Céline Chazelle et Catherine Cubitt (dir.), *The Crisis of the Oikoumene, The Three Chapters and the Failed Quest for Unity in the Sixth-Century Mediterranean*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 223-241.

49 *Epistolae Arelatenses*, 48.

50 Charles et Luce Pietri (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire, Italie*, Rome, École française de Rome, 1999, t. II, p. 1712-1713.

51 *Epistolae Arelatenses*, 48 : « *Ut autem nos diu tribulationes Constantinopoli pateremur, illa res fecit, quam breviter superius tetigimus : quoniam, vivente Augusta, quicquid in ecclesiasticis causis movebatur, suspectum habuimus* » (éd. cit., p. 72).

tout était fini : Justinien avait rétabli l'orthodoxie sur une base chalcédonienne stricte. Quant aux lettres diffusées sous son nom, elles ne pouvaient être que des faux, puisqu'elles s'opposaient à la vraie foi. Et pour bien authentifier la lettre qu'il envoya le 11 décembre 556, le pape indiqua à Childebert I^{er} qu'il allait la souscrire de sa propre main avant de la remettre à l'ambassadeur franc⁵². Pour accroître encore l'*auctoritas* de son message, Pélage joignit à sa lettre quelques reliques romaines destinées à satisfaire le roi des Francs.

30

Childebert I^{er} ne s'en laissa pourtant pas conter. Il ne donna aucun *satisfecit* à Rome pour cette déclaration vague de fidélité à Chalcédoine, dans laquelle – de fait – le pape ne tranchait pas sur les termes utilisés par les actes de Constantinople II. Un an plus tard, en février 557, Pélage écrivait à nouveau à Childebert I^{er} sur divers sujets⁵³, mais visiblement dans l'espoir d'obtenir la reconnaissance par les Francs de la pleine orthodoxie du siège romain. Une nouvelle fois, Childebert I^{er} ne se contenta pas de ces quelques mots lénifiants. Le roi envoya à Rome le même ambassadeur que l'année précédente, un certain Rufin, avec pour mission d'obtenir cette fois du pape soit une confirmation de son plein respect du *Tome à Flavien* de Léon le Grand, soit une profession de foi complète⁵⁴.

Pélage I^{er} accepta de se soumettre à la procédure. Il promit immédiatement de respecter le *Tome à Flavien* et souscrivit la lettre contenant son serment de sa *manus propria*. Cette fois, on ne pouvait suspecter le faux. Puis, après un temps de réflexion, le pape accepta également de délivrer une profession de foi. Childebert avait exigé que ce texte soit formulé par le pape « *propriis uerbis*⁵⁵ ». Il est peu probable que le Mérovingien ait demandé à Pélage I^{er} de rédiger un long texte de sa propre main ; on peut plutôt supposer que le pape devait dicter sa profession de foi christologique en présence de l'ambassadeur franc Rufin, lequel rapporterait le témoignage de ce qu'il avait entendu auprès de son commanditaire. Pour finir, Pélage raconta par le menu toutes les démarches accomplies dans son message de réponse à Childebert I^{er}. Cela suffisait-il pour apaiser le roi et dissiper ses doutes quant aux pseudo-lettres pontificales qui circulaient dans le monde franc ? Pélage lui-même n'en était pas sûr. En avril 557, le pape écrivit au primat des Gaules, Sapaudus d'Arles, pour lui demander de l'informer en toute hâte de ce que le roi des Francs pensait de la profession de foi que Rome venait d'envoyer⁵⁶.

52 *Ibid.* : « *Pelagius, misericordia Dei episcopus ecclesiae catholicae urbis Rome, exemplariae epistolae nostrae subscripsimus* ».

53 *Epistolae Arelatenses*, 51.

54 La teneur de la lettre de Childebert I^{er} peut être déduite de la réponse de Pélage (*Epistolae Arelatenses*, 54, éd. cit., p. 78).

55 *Ibid.*

56 *Epistolae Arelatenses*, 53.

L'ensemble de ces échanges autour de l'authenticité des déclarations du pape est conservé dans la célèbre collection des *Epistolae Arelatenses*⁵⁷. Or ce recueil préserve également un curieux document épistolaire, non daté, dont l'adresse affiche « *Pelagius episcopus universo populo Dei*⁵⁸ ». Cette lettre à l'ensemble du peuple chrétien contient une profession de foi d'adhésion totale à la position chalcédonienne, ainsi qu'une déclaration d'unité dans la foi avec tous les papes depuis Léon le Grand jusqu'à Agapet. La lettre se termine par la reconnaissance de Théodoret de Cyr et d'Ibbas d'Emèse comme personnalités « vénérables ». Un tel document pose assurément problème, car son contenu théologique ne correspond pas à la position de Pélage après son élection pontificale de 556. L'exclusion de Vigile de la liste pontificale laisse d'ailleurs entendre que l'auteur se désolidarise du précédent pape, probablement parce que Vigile a fini par souscrire aux demandes de Justinien en 548. De même, la reconnaissance de l'orthodoxie de Théodoret et d'Ibbas – deux des fameux trois chapitres du schisme – est difficilement conciliable avec les positions du concile œcuménique de Constantinople II⁵⁹ ; il est vrai que Théodore de Mopsueste n'est pas nommé.

L'historiographie traditionnelle penche en faveur d'une datation précoce de cette étrange lettre, qui aurait été écrite peut-être dès l'élection pontificale de 556, à un moment où la position christologique de Pélage aurait été encore hésitante. Le dernier éditeur, Dom Gasso, se prononce plutôt pour une datation plus tardive, sous le feu des questions venues de Gaule. Dom Gasso écrit pieusement « qu'il faut admirer l'habileté du pape. Celui-ci proclame recevoir les personnalités approuvées par Chalcedoine, mais il tait le fait que leurs œuvres ont été condamnées par Constantinople⁶⁰ ». Ce serait voir dans la lettre un chef-d'œuvre de double langage.

Il n'en reste pas moins que le statut de la lettre *Universo populo Dei* est loin d'être clair, car il est difficile d'envisager que le pape ait pu rompre aussi ouvertement avec la mémoire de son prédécesseur et avec la teneur du dernier concile œcuménique. On en est par conséquent réduit à formuler deux

57 Cette collection est généralement considérée comme une production arlésienne de la fin du VI^e siècle, à un moment où le siège voyait sa primatie contestée. Voir notamment Ralph W. Mathisen, « Syagrius d'Autun, Virgile d'Arles et Grégoire de Rome : coalition, contrefaçon et autorité locale à la fin du VI^e siècle », dans *L'Église et la mission au VI^e siècle*, op. cit., p. 267 ; l'hypothèse d'une mise en collection romaine a récemment été proposée par Stéphane Gioanni, « Césaire d'Arles et la collection des *Epistolae Arelatenses* : la construction documentaire d'un lien juridique entre l'Église de Rome et la métropole d'Arles au VI^e siècle », dans Laurent Vissière et Bruno Dumézil, *Épistolaire politique*, I. *Gouverner par lettres*, Paris, PUPS, 2014, p. 183-197.

58 *Epistolae Arelatenses*, 56.

59 On sait en revanche qu'avant son pontificat, Pélage avait formulé des interrogations quant à la possibilité de condamner des personnalités mortes dans la paix de l'Église (Isidore de Séville, *De viris illustribus*, 12, dans *Patrologie latine*, t. 83, col. 1090).

60 Pius Gasso, *Pelagii I papae Epistulae*, Montserrat, In abbatia Montiserrati, 1956, p. 39, n. 9.

hypothèses. Soit la lettre *Universo populo Dei* est l'un des faux prétendus, dont le pape affirme qu'ils ont été en mis en circulation par les Nestoriens au début des années 550; l'adresse signalant l'émetteur comme évêque (et non diacre) serait alors une interpolation destinée à actualiser le libelle après l'élection de 556. Soit il s'agit d'un document réellement composé par Pélage I^{er} en tant que pape et destiné à totalement satisfaire les Occidentaux, mais qui ne devait pas tomber entre les mains de Justinien et des Orientaux aux yeux de qui la thèse soutenue était hérétique; en somme, on serait face à une lettre vraiment émise par le pape, mais dont il refusait d'endosser la paternité lorsqu'on la lui soumettait.

32

Dans tous les cas, il est évident que le statut de ce document devait apparaître très incertain. Dépourvue des éléments de validation ordinaire, et notamment de la datation normalement apposée par la chancellerie pontificale, la lettre avait une valeur des plus relatives. L'auteur de la collection épistolaire arlésienne ne s'y est pas trompé. Il a placé ce document à la fin du dossier des échanges entre Pélage et Childebert I^{er}, à une place qui n'est pas chronologiquement tenable; ce faisant, l'auteur de la collection arlésienne invitait l'utilisateur à jeter un doute sur la sincérité du document.

Dans certains cas, séparer le vrai du faux demeure un jeu d'historien. Les hommes du VI^e siècle acceptaient en effet que certains documents conservent un statut flou; peut-être n'ignoraient-ils pas que les textes s'adressaient plus au lecteur extérieur qu'aux intervenants supposés de la négociation. Dans les années 560 à 580, Venance Fortunat passa maître dans l'art de composer de telles lettres, dont la qualité littéraire était indiscutable, mais dont la vocation exacte était complexe à définir. En effet, même s'il distribuait assez largement les fruits de son talent, Fortunat disposait au sein du royaume d'Austrasie d'un statut reconnu; la chancellerie royale lui accorda même le statut de *dictator* au milieu des années 580 et c'est sous ce titre qu'il apparaît comme rédacteur d'une lettre officielle envoyée à Byzance⁶¹. Toutefois, à côté de cette production que l'on pourrait qualifier d'officielle, Fortunat composa des textes versifiés qui assument, pour partie au moins, la forme d'une lettre diplomatique. L'exemple le plus célèbre en est l'élégie pour la mort de la princesse Galswinthe, assassinée en 568. Le poème est prétendument adressé à la mère de la défunte, Goïswinthe, femme du roi des Wisigoths Léovigild, et les expéditeurs sont présentés comme les souverains d'Austrasie Sigebert I^{er} et Brunehaut. Dans ce cas, tout indique pourtant que le poème n'avait pas vocation à être envoyé en Espagne. Son public attendu se trouvait dans le monde franc, puisqu'il s'agissait de mobiliser l'opinion publique contre l'assassin de Galeswinthe, le roi de Neustrie Chilpéric,

61 *Epistulae Austrasicae*, 43, au nom de Childebert II.

à qui Sigebert I^{er} venait de déclarer la guerre⁶². D'autres compositions de Fortunat sont destinées également à des correspondants byzantins au nom de la reine-moniale Radegonde. En apparence privées, ces pièces visent à définir avec une précision aiguë les termes de la relation entre les Mérovingiens et l'Empire⁶³. En absolu, de telles lettres ne sauraient être qualifiées de faux, puisqu'elles ont probablement été envoyées par l'expéditeur déclaré au destinataire déclaré. Mais leur véritable public était les grands lettrés du monde franc que l'on informait de la politique du moment. À ce titre, la prétendue lettre diplomatique ne constituait qu'un outil de propagande intérieure.

Le dossier des lettres de Fortunat n'est pas unique pour le monde mérovingien. Les *Formules de Sens* nous ont en effet conservé une petite série d'échanges datant du VII^e siècle mettant en scène l'évêque de Tours Chrobert⁶⁴. Ce grand prélat se trouve accusé par un de ses collègues des pires vices possibles, notamment – si l'on comprend bien – d'avoir trahi la confiance du défunt Grimoald, maire du palais d'Austrasie. Fait unique pour l'époque mérovingienne, les pièces sont composées en une prose rythmique des plus élégantes, alors que le vocabulaire en est totalement ordurier. Les commentateurs hésitent devant un tel texte : s'agit-il d'une correspondance réelle ou d'une simple fantaisie littéraire ? Dans tous les cas, l'enjeu de cette petite collection résidait certainement dans sa publication : la diffusion de ces lettres d'insulte, qu'elles soient vraies ou fausses, constituait un moyen de mettre en cause Chrobert, un grand prélat qui avait visiblement tourné casaque à la fin des années 650, au moment de l'éclipse des Pippinides.

Pour conclure, les usages mérovingiens témoignent d'une relation complexe avec le support épistolaire. Au niveau de l'échange initial de correspondance, la teneur du texte compte apparemment moins que les éléments de validation : la lettre est d'abord un objet, ensuite seulement un message. En outre, au sein de la communication globale, les intervenants humains, qu'ils soient les porteurs, transpositeurs, conservateurs ou diffuseurs, importent sans doute plus que la seule communication écrite. L'échelle des valeurs mettrait d'abord en

62 Stéphane Gioanni, « La culture profane des *dictatores* chrétiens dans les chancelleries franques : l'élégie sur la mort de Galesvinthe de Venance Fortunat (Carm. VI, 5) », dans Frédérique Biville, Marie-Karine Lhommé et Daniel Vallat (dir.), *Latin vulgaire, latin tardif*, 9. *Actes du IX^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif*, Lyon, Maison de l'Orient, 2012, p. 937-949.

63 Bruno Dumézil, « Les lettres de Venance Fortunat au nom de la reine Radegonde : l'art épistolaire au service de la diplomatie mérovingienne », dans Paolo Cammarosano, Stéphane Gioanni et Laurent Vissière (dir.), *Épistolaire politique*, III. *Lettre d'art et pensée politique*, à paraître.

64 Gerardus J. J. Walstra, *Les Cinq Épîtres rimées dans l'appendice des Formules de Sens*, Leiden, Brill, 1962.

avant l'homme, puis le signe et enfin le texte. Toutefois, on a vu que les Francs utilisent également des documents épistolaires qui circulent en dehors de leur support initial et des lettres qui, pour certaines, n'ont jamais été envoyées à leur destinataire. Dans ce cas, c'est le texte et le texte seul qui compte : même si chacun soupçonne que l'auteur n'est pas celui qu'il prétend être, le contenu fait sens et parvient à produire un résultat en termes diplomatiques.

Restons toutefois prudent : même si elle est valorisée, la lettre n'est pas nécessairement performative et la pièce la plus authentique ne suffit jamais à sauver une situation compromise. Ainsi, en 582, lorsque l'évêque Théodore de Marseille fut accusé d'avoir introduit un agitateur byzantin dans le royaume franc, il se défendit en produisant un texte souscrit par les « Grands du roi Childebert II » qui lui faisaient ordre d'accueillir le personnage dans ville. La Provence était alors partagée entre Austrasie et Bourgondie, et l'évêque Théodore était dans son droit s'il obéissait aux ordres venus de l'une des deux cours. Toutefois, comme le roi Gontran de Bourgondie contestait l'autorité des hommes qui assuraient la régence en Austrasie, la lettre reçue par l'évêque n'avait pas de valeur à ses yeux. Théodore fut convaincu de trahison et emprisonné⁶⁵.

Dès lors, on comprend qu'une lettre lointaine n'était ni vraie ni fausse. Tout dépendait de la signification que le lecteur lui reconnaissait ; tout dépendait surtout du but de celui qui l'utilisait et qui en manipulait l'autorité. Il ne s'agit pas là d'un choix binaire entre pièce véridique ou lettre contrefaite : selon le temps, le lieu et les circonstances, le message diplomatique changeait subtilement de nature. L'authenticité n'était pas une donnée, mais un jugement de valeur, actualisable et au besoin révocable.

65 *DLH*, VI, 24.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
Bruno Dumézil & Laurent Vissière	7

PREMIÈRE PARTIE

AUTHENTIFICATION ET VALIDATION

Les vrais-faux messages diplomatiques mérovingiens	
Bruno Dumézil	19
Lettres autographes, lettres secrètes : le recours à l'autographie épistolaire pour des exigences de discrétion (XI ^e -XII ^e siècles)	
Micol Long	35
La correspondance comme expression de la volonté du sultan ottoman	
Nicolas Vatin	49
La signature dans les lettres du duc de Bourgogne Philippe le Bon	
Jonathan Dumont & Alain Marchandisse	61
Lettres validées, lettres fausses : jeux de pouvoir et correspondance à l'assemblée de Marseille au milieu du XIV ^e siècle	
François Otchakovsky-Laurens	83

DEUXIÈME PARTIE

AUTEURS ET RÉDACTEURS

Quelques réflexions sur le Registre des lettres de Grégoire le Grand	
Bruno Judic	101
Vraie-fausse lettre d'un émir almoravide à ses troupes (1139)	
Emmanuelle Tixier du Mesnil	115
Lettere d'ambasciata e iniziativa personale degli ambasciatori (secc. XIII-XV)	
Paolo Cammarosano	127

Lettres authentiques et relations diplomatiques. L'exemple de la Corse génoise (fin xv ^e -début xvi ^e siècle)	
Vannina Marchi van Cauwelaert.....	137

TROISIÈME PARTIE
AFFABULATIONS

Prosopopée des runes : autour d'un « poème parlant » anglo-saxon	
Alban Gautier.....	159

Lettere false e finte nella letteratura e nella storia	
Paolo Preto.....	175

Quand le diable prend la plume. Une lettre de Lucifer à son lieutenant ès parties d'Occident	
Bertrand Schnerb.....	185

254

« Il est né le maudit enfant... » La naissance de l'Antéchrist d'après une lettre du grand maître de Rhodes (xiv ^e -xviii ^e siècle)	
Laurent Vissière.....	197

Les lettres de 1494 entre Alexandre VI Borgia et Bayezid II : les effets indubitables d'une documentation douteuse	
Giovanni Ricci.....	233

Du genre épistolaire et de sa vérité : conclusions	
François Bougard.....	245

Table des matières.....	253
-------------------------	-----